

1.

DATE ET LIEU

La compétition de Basket Ball masculin des 8^{ème} Jeux de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien (CJSOI) se déroulera aux Comores, sur l'Ile d'Anjouan, du 10 au 15 juillet 2012, dans la Salle Polyvalente de Missiri, Mutsamudu.

2. EPREUVES

La compétition comprendra des épreuves masculines

3. REGLEMENTS GENERAUX

Règles

- La compétition de basket ball se déroulera conformément aux règles de la Fédération Internationale de Basket Amateur (F.I.B.A). Tout cas non prévu par ces règlements sera résolue comme suit :

- Les points litigieux d'ordre technique seront tranchés par le Jury Technique Inter Ile. (J.T.I).

- Les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Conseil des Jeux de la CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sport de l'Océan Indien).

En cas de divergence d'interprétation des règlements, le texte en français fera foi.

3.1 Confirmation de participation

La participation effective de l'équipe doit être confirmée vingt quatre heures (24) avant la date du début de la compétition auprès du comité d'organisation

3.2 Annulation de participation

L'annulation de participation à la compétition devra être faite vingt quatre heures (24) avant, au près du comité d'organisation.

4. ENGAGEMENT

4.1 Engagement quantitatif

Les formulaires d'engagement quantitatif (athlètes et officiels) devront parvenir au Comité d'Organisation des Jeux *au plus tard le 10 février 2012 à minuit.*

4.2 Engagement nominatif définitif

Les formulaires d'engagement nominatif et définitif devront parvenir au Comité d'Organisation au plus tard, le 10 avril 2012. Les remplaçants éventuels seront ceux qui figurent sur le formulaire d'engagement nominatif et définitif.

5. ORGANISATION ET REGLEMENT DE LA COMPETITION

5.1 Organisation Technique

Le Comité d'Organisation du basket ball nommé par la Fédération Comorienne de basket ball est responsable de l'organisation technique de la compétition.

5.2 Jury Technique inter-Iles

Le Jury Technique inter-Iles (JTI) est présidé par le représentant du pays organisateur.

Le JTI est composé d'un représentant de chaque pays/île participant. Le pays hôte a un représentant supplémentaire.

Il a pour mission de :

- appliquer les règles en vigueur,
- veiller à la bonne marche de la compétition,
- désigner les arbitres et les officiels,
- homologuer les résultats des rencontres,
- organiser des réunions techniques,
- statuer sur les litiges.

6-Déroulement des compétitions

Phase éliminatoire, 1/2 finales et finale

- a- 4 équipes engagées, (formule ligue simple + classement 3^{ème} et 4^{ème} place + finale)
- b- 5 équipes engagées, (formule Ligue simple)
- c- 6 équipes engagées, (2 poules de 3, 1/2 finales croisées + classement 3^{ème} et 4^{ème} place + finale)
- d- 7 équipes engagées, (2 poules de 3 et 4, 1/2 finales et finale)

6.1 Tirage au sort

- Avec 6 ou 7 équipes, un tirage au sort sera effectué pour constituer 2 poules A et B
- Le pays organisateur sera désigné A1 et le pays vainqueur de la dernière édition de la CJSOI B1
- Les autres équipes engagées seront tirées au sort pour déterminer leurs poules respectives.
- Le tirage au sort se fera un mois avant la compétition. Les représentants diplomatiques résidant aux Comores seront invités au tirage au sort.

6.2 Classement

Le classement des équipes à l'issue de la phase éliminatoire s'effectuera sur la base des résultats de chaque match.

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par forfait : 0 point
- Match gagné par forfait : 2 points

7.Discipline

- Toute équipe qui refuse de jouer ou refuse de continuer à jouer après le début d'une rencontre est considérée comme l'ayant perdu par forfait.

- Toute équipe qui se retire volontairement après le début de la compétition sera éliminée du tournoi et les résultats des rencontres auxquelles l'équipe a déjà participé seront annulés.

- L'équipe devra payer une amende de 50 euros à autant de fois qu'il lui reste de rencontres programmées à jouer.

- Un joueur disqualifié ou suspendu par l'arbitre est automatiquement suspendu pour son prochain match. Au vu du rapport fait par le 1^{er} arbitre, le JTI siégeant en Jury d'Appel statuera sur la participation ou non du joueur fautif pour les autres matches de son équipe.

8. Réclamation

Elle sera formulée par écrit et adressée au JTI au plus tard une heure après la fin de la rencontre. Le verdict sera rendu au plus tard douze (12) heures après la présentation de la réclamation.

La réclamation doit être accompagnée du versement de la somme de 50 euros. Si la réclamation est fondée, La somme est remboursée, sinon elle est versée au Comité d'Organisation.

9. EQUIPEMENT ET MATERIEL

Pour les entraînements, échauffements et compétitions, les équipements et matériels conformes aux règles de la FIBA sont mis à la disposition des équipes par le comité d'organisation.

10. Réunion Technique

Le JTI se réunira avant l'ouverture des Jeux pour la mise au point du déroulement de la compétition. Avant la fin des Jeux, cette commission se réunira pour l'homologation des résultats des rencontres

11. CALENDRIER DES EPREUVES ET DES ENTRAINEMENTS

Un calendrier des épreuves et des entraînements sera édité et distribué aux pays participants.

12. RECOMPENSES

- 1^{er} Prix : Médaille d'Or
- 2^{ème} Prix : Médaille d'argent
- 3^{ème} Prix : Médaille de bronze

Un diplôme sera remis à chaque participant.

**Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien
CJSOI**



**Du 09 au 16 juillet 2012
Comores**

**REGLEMENTS TECHNIQUES
BASKETBALL**